

# Le chauffage au bois se met au vert

**L**a qualité de l'air est actuellement une préoccupation majeure de notre société et les fabricants de poêles à bois s'améliorent pour se conformer aux normes de plus en plus strictes. La pollution causée par le chauffage au bois est principalement due à l'utilisation d'équipements ou de pratiques qui engendrent une combustion incomplète. Mais avec de bonnes pratiques et des technologies modernes, le secteur du chauffage au bois peut jouer un rôle essentiel dans la transition énergétique, tout en diminuant drastiquement la pollution de l'air qui lui est attribuée.



La **FEBHEL** est une entité de réflexion, d'action et de défense de l'ensemble de la filière bois-énergie en Belgique. Elle a pour objectif de structurer et stimuler le développement économique de la filière bois énergie à l'échelle locale. En vue de garantir la pérennité d'une filière vertueuse, faisant partie intégrante de la transition.

📧 [www.febhel.be](http://www.febhel.be)

✉ [info@febhel.be](mailto:info@febhel.be)

En collaboration avec



Retrouvez les bonnes pratiques du chauffage au bois bûches grâce au site web de la Maîtrise du feu. Une initiative du SPW, en partenariat avec l'AWAC, Agoria, Valbiom et FEBHEL.

📧 [www.lamaitrisedufeu.be](http://www.lamaitrisedufeu.be)

Toute combustion produit des émissions polluantes pour l'environnement et pour la santé humaine. Une combustion incomplète peut aussi être émettrice d'autres polluants dans l'atmosphère, les particules fines (PM). Contre cela, la norme européenne *EcoDesign* définit des exigences relatives aux émissions de particules et au rendement des appareils de chauffage au bois. Aujourd'hui, les poêles au bois modernes émettent 400 fois moins de PM dans l'air ambiant que ceux d'ancienne génération.

Le laboratoire français CERIC a rédigé un article sur l'impact de la qualité de l'air : l'utilisation d'un bon combustible (bois sec, non traité, adapté à son installation, ...) dans un appareil récent peut améliorer la qualité de l'air. Il évalue une **diminution de 40% des émissions de PM2,5 grâce à la modernisation des poêles et chaudières à bois**. Le CERIC révèle également que toutes les activités hivernales représentent en moyenne 22,4% des concentrations annuelles de PM2,5 parmi toutes les sources émettrices. Par conséquent, la part d'émissions de PM due au chauffage au bois est forcément inférieure à 22,4%. La qualité de l'air est également influencée par une utilisation correcte de son poêle et

de son combustible. En effet, quelques bonnes pratiques sont essentielles pour un chauffage au bois économique et écologique. L'ensemble des conseils sont disponibles sur le site [lamaitrisedufeu.be](http://lamaitrisedufeu.be). Un entretien régulier de son poêle à bois et un ramonage annuel du conduit de cheminée par un professionnel sont indispensables pour réduire l'émission de PM.

Rappelons également que le bois-énergie provient de la valorisation de coproduits de l'exploitation forestière. Contrairement aux énergies fossiles, le bois est une énergie renouvelable et il a toute sa place dans le mix énergétique. D'autant plus que 25% des ménages wallons disposent d'un poêle ou d'une chaudière à bois, signe que c'est une énergie bien présente en Wallonie.

Pour conclure, grâce à l'adoption de normes européennes rigoureuses, les appareils de chauffage au bois modernes sont performants et respectueux de l'environnement. **Par ailleurs, il est de la responsabilité de chacun de jouer un rôle pour assurer une combustion complète. En adoptant des bons gestes et en entretenant régulièrement son poêle à bois, les consommateurs contribuent ainsi à préserver la qualité de l'air.**

📌 **FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE BELGE DU BOIS-ÉNERGIE**